

**Arrêté du Président et des Questeurs n° 09-112 du
17 septembre 2009 relatif aux nominations à la Commission des
diplômes pour les concours externes d'administrateur et de
rédacteur des comptes rendus**

Vu le chapitre IV du titre I^{er} du Règlement de l'Assemblée nationale,

Vu les titres I^{er} et III du Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale, modifié,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 09-074 du 19 juin 2009 relatif aux conditions de diplômes pour les concours externes d'administrateur et de rédacteur des comptes rendus,

Sur la proposition du Secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence et du Secrétaire général de la Questure,

ARRÊTENT

Article unique :

Sont nommés membres de la commission mentionnée à l'article premier de l'arrêté du Président et des Questeurs n° 09-074 du 19 juin 2009 :

- M. Serge DAËL, conseiller d'État, président, ayant pour suppléant M Patrick MINDU, conseiller d'État,
- Mme Françoise PROFIT, responsable du département reconnaissance des diplômes du Centre international d'études pédagogiques, ayant pour suppléant Mme Laure MOREL, adjointe à la responsable du département reconnaissance des diplômes du Centre international d'études pédagogiques,
- M. Daniel VITRY, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'Éducation nationale, ayant pour suppléant M. Jean-Yves CARO, professeur de sciences économiques à l'I.S.A.D. (Institut supérieur de l'armement et de la défense),

- M. Hervé MESSAGE, directeur général des affaires européennes, internationales et de défense,
- M. Jean-Pierre DELANNOY, conseiller, directeur-adjoint, chef de division au service des Affaires financières,
- M. François DULUC, conseiller, chef de la division de la coopération interparlementaire.